

LES ANALYSES DE L'ACRF

2007 / 13

J.O. 2008 : LA FETE POUR QUI ?

Au moment où les Jeux Olympiques 2008 se préparent à Pékin, un nouveau rapport dénonce des violations flagrantes des droits des travailleurs chez plusieurs fabricants chinois accrédités pour ces Jeux.

Une mobilisation sans précédent

Ce rapport intitulé « Pas de médailles 'droits des travailleurs' pour les Jeux Olympiques » est publié par Playfair 2008, une alliance d'organisations internationales comprenant la Confédération syndicale internationale, la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir et la Clean Clothes Campaign¹. En Belgique, la campagne est menée par une coalition composée par les syndicats, des organisations sociales et des ONG affiliés à ces organisations internationales ou/et membres de la Plate-forme Vêtements Propres dont l'ACRF fait partie.

Ils veulent attirer l'attention sur les conditions de travail dans le secteur des vêtements et des chaussures de sport à l'approche des Jeux Olympiques de Beijing. Dès 2004 et les JO d'Athènes, ils tentent de convaincre l'organisateur de l'événement sportif le plus important au monde, le Comité International Olympique, de tenir compte des droits des travailleurs dans les contrats passés avec les fournisseurs. Refus ! L'envoi à son président du dernier rapport et les différentes prises de contact n'ont débouché sur rien de plus concret.

Les droits des travailleurs bafoués

Pourtant, le rapport est accablant. Les enquêtes menées début 2007 dans quatre entreprises chinoises fabriquant notamment des sacs, des chapeaux et des articles de papeterie sous licence des JO révèlent d'importantes violations des droits fondamentaux des travailleurs. Parmi ces violations figurent le paiement de salaires inférieurs à la moitié du salaire minimum légal, le travail d'enfants dès l'âge de 12 ans, des journées de travail de 12 heures, sept jours sur sept dans des conditions dangereuses et insalubres.

Aucune des usines visitées n'assure une protection particulière de la main-d'œuvre féminine, très présente dans ce secteur, et aucune d'elles n'accorde de protection à la maternité contrairement à ce qui est prévu par la législation chinoise.

¹ Playfair 2008, Pas de médaille 'droits des travailleurs' pour les Jeux Olympiques disponible sur le site de Vêtements Propres.

**ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES
ACRF - ASBL**

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse
Editrice responsable : Léonie Gérard
Responsable Service Etudes: Françoise Bodson
www.acrf.be - francoisebodson@acrf.be

Dans une usine, plus de 20 enfants de moins de 16 ans ont été embauchés en totale infraction avec le Code du Travail. Il s'agissait d'enfants issus de familles venues des zones rurales. Employés sur la chaîne d'emballage, ils travaillaient de 7h30 ou 8h du matin à 22h30. Une fillette de 13 ans explique : « Je commençais à travailler tôt le matin et je restais au travail jusqu'au lendemain à deux heures du matin ! Ce n'est pas arrivé qu'une seule fois mais deux ou trois fois par mois. J'étais épuisée mais ils m'obligeaient à retourner au travail comme d'habitude le lendemain. »

Des travailleurs ont raconté qu'ils étaient obligés de mentir aux inspecteurs à propos de leurs salaires et de leurs conditions de travail. Le rapport relate des cas de falsification de registres d'emploi. Ainsi la direction de l'usine YWC établit-elle deux fiches de salaire séparées pour chaque travailleur. L'une, fictive, présente un salaire conforme à la loi, l'autre le vrai calcul : plus de 60% plus bas que les normes légales. L'usine taïwanaise Lekit impose une série d'amendes et de sanctions aux travailleurs. Rester plus de 15 minutes d'affilée aux toilettes est pénalisé par une amende équivalant au salaire d'une journée. Une absence d'un jour signifie une diminution de salaire équivalant à trois jours prestés. Sans liberté d'association, les travailleurs ne disposent d'aucun moyen effectif pour se défendre.

Les organisations de défense des droits humains inquiètes elles aussi ...

Dès l'annonce du choix de Pékin comme ville olympique, de nombreuses associations de défense des droits de l'homme ont réagi dénonçant d'une manière générale les nombreuses violations des droits humains dans ce pays qui pratique la torture et applique la peine de mort. Pour la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, cette désignation est contraire aux principes fondamentaux et aux buts de l'olympisme. L'esprit d'humanisme, de fraternité et de respect de la personne humaine qui inspire l'idéal olympique doit commander aux gouvernements des pays où ils sont organisés un respect des principes fondamentaux de la Charte Olympique. La FIDH a rappelé au CIO son obligation d'obtenir des engagements de la part des autorités chinoises en cette matière.

En prévision des JO, la Chine s'était engagée à améliorer la situation des droits de l'homme. Or, constate Amnesty International, c'est plutôt le contraire qui se passe. Le recours à la détention sans procès s'étend, les journalistes chinois et les militants des droits de l'homme sont de plus

Le miracle économique chinois

La Chine, pays de 1,33 milliard d'habitants, est passée en 20 ans d'une économie rurale à une croissance sans précédent. Celle-ci s'est traduite par une augmentation du niveau de vie. Pour les milieux d'affaires du monde entier, le miracle chinois signifie un accès à de nouveaux marchés et à une main-d'œuvre bon marché.

Mais tous ne participent pas à ce miracle. Si la pauvreté a régressé, ils sont encore plus 16% à vivre avec moins d'un dollar par jour et 47% avec moins de deux dollars. L'inégalité est une des plus élevées au monde.

Le gouvernement chinois a accompli des progrès sur le plan de la réforme de la législation et du progrès social mais la majorité des travailleurs n'en bénéficie pas. Plusieurs millions de migrants venus des zones rurales sont en attente du paiement d'arriérés de salaire. La plupart d'entre eux sont exclus des systèmes d'assurance maladie des villes et ils n'ont pas les moyens de payer des soins médicaux privés. L'accès à l'enseignement public est difficile pour leurs enfants et Amnesty International dénonce la fermeture par les autorités municipales de Pékin de dizaines d'écoles qui leur sont destinées. Selon le personnel, ces fermetures auraient pour but de faire baisser la population de migrants à Pékin à l'approche des JO 2008.

Enfin, la Chine continue à exécuter des prisonniers. Il y aurait eu en 2006 2790 condamnations à la peine capitale et au moins 1010 exécutions, mais ces chiffres sont pour Amnesty International en deçà de la réalité.

en plus réprimés et les mesures qui étaient envisagées pour aménager la « rééducation par le travail » sont bloquées, les JO servent plutôt de prétexte pour en faire un usage accru afin de « nettoyer » Pékin pour août 2008.

« Le CIO, remarque Catherine Baber, directrice adjointe du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International, ne saurait accepter des JO gâchés par des atteintes aux droits humains, qu'il s'agisse de familles expulsées de force de leurs domiciles pour céder la place à des arènes sportives ou du nombre croissant de militants pacifiques assignés à résidence pour les empêcher d'attirer l'attention sur la question des droits humains. »²

La responsabilité du CIO

Le CIO en sa qualité d'instance chargée de la coordination globale des JO pourrait aussi faire bouger les choses en matière de droits des travailleurs s'il acceptait d'inclure dans ses contrats parmi les conditions strictes qu'il impose à ses détenteurs de licence le respect de ceux-ci. Malheureusement, il continue à nier l'existence d'irrégularités au sein de sa filière d'approvisionnement et à empêcher des sommes considérables. En effet, grâce aux accords de sponsoring et de licences, les grandes institutions sportives brassent avec les géants du secteur une part importante des revenus générés par cet événement à portée mondiale. « Cela justifie-t-il de fermer les yeux sur la violation des droits fondamentaux des travailleurs et d'entacher ainsi l'image de l'ensemble du mouvement olympique ? » s'interroge la Plate-forme Vêtements Propres.

Anne Vanhese, journaliste à l'ACRF-Plein Soleil

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de



² www.amnestyinternational.be/doc/article10549.html

Vous pouvez télécharger le rapport 2007 sur les droits de l'homme en allant sur le site thereport.amnesty.org/fra